



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARR_DGS_2026_060

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026_060-AI

S²LO

ARRÊTÉ

portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Fabrice BOISSET, en sa qualité de Conseiller Municipal

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20 du CGCT,

Considérant que **Monsieur Fabrice BOISSET** a été élu Conseiller Municipal le 15 mars 2026,

Considérant l'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Conseillers Municipaux,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Monsieur Fabrice BOISSET**, en sa qualité de conseiller municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement de l'adjointe déléguée, dans le domaine d' **EDUCATION - RESTAURATION :**

- pour le suivi de tout dossier ;
- pour la signature de toute correspondance qui ne revêt pas le caractère d'une prise de position nouvelle

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Fabrice BOISSET**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous documents signés par **Monsieur Fabrice BOISSET** dans le cadre de la présente délégation de fonction porteront la mention :

Monsieur Fabrice BOISSET

conseiller municipal délégué à l'Education et à la Restauration

.....

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de Saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

Maire de Saran – Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Fabrice BOISSET**